

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2022_254

Objet : Autorisation préalable et permanente des poursuites données au comptable public de la commune de Scionzier pour le recouvrement des produits locaux

Le Maire,

Vu le code général de collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article R.1617-24,

Vu le décret n°2011-2036 du 29 décembre 2011 article 1 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Considérant que l'article R.1617-24 du CGCT pose pour principe que l'ordonnateur autorise l'exécution forcée des titres de recettes selon les modalités qu'il arrête après avoir recueilli l'avis du comptable. Cette autorisation peut être permanente ou temporaire pour tout ou partie des titres que l'ordonnateur émet,

Considérant qu'une autorisation permanente au comptable public pour effectuer ces actes, sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur, améliorera le recouvrement des recettes de la collectivité en les rendant plus aisées,

ARRÊTE

Article 1 :

Une autorisation générale et permanente est accordée au comptable public, responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Bonneville (Haute-Savoie) concernant les mesures d'exécution forcée des titres de recettes émis par la commune de Scionzier.

Article 2 :

Toute disposition antérieure portant sur le même sujet est abrogée.

Article 3 :

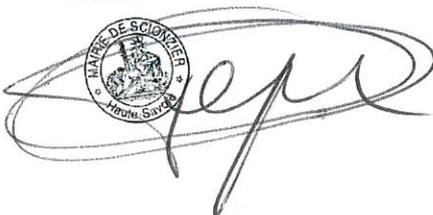
Les dispositions du présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Comptable Public responsable du SGC de Bonneville, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Monsieur le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été transmis au contrôle de légalité, affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,

29 DEC. 2022



Signature of the Mayor of Scionzier, accompanied by the official seal of the commune.

A Scionzier, le 27 décembre 2022

Le Maire,

Stéphane PÉPIN



Signature of Stéphane Pépin, accompanied by the official seal of the Haute-Savoie department.